
PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

18 NOVEMBRE 2025

Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne *

Audition de M. Hubert, Conseiller à la Cour des comptes

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du tourisme
et du patrimoine

par

Mme Desalle

SOMMAIRE

I. Résumé.....	3
II. Procédure	3
III. Auditions.....	3
IV. Rapport.....	4

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : <https://parlwal.be/4t2zHdU>.

Le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/4vql3id>.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission du tourisme et du patrimoine a procédé à l'audition de M. Hubert, Conseiller à la Cour des comptes, sur le Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne.

I. RÉSUMÉ

L'accueil de la petite enfance représente un enjeu social important, tant au niveau de l'accès et du maintien à l'emploi des parents, en particulier des femmes, qu'au niveau de la lutte contre la pauvreté infantile et les inégalités sociales et de santé.

La Cour des comptes a audité l'accueil de la petite enfance en Région wallonne, à l'exclusion de l'accueil spécialisé et de l'accueil des enfants malades, afin, d'une part, de déterminer si les objectifs de création de

places d'accueil étaient atteints, pertinents et pilotés et, d'autre part, d'objectiver l'impact financier de la politique d'accueil de la petite enfance et de ses récentes réformes.

Le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à la capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne a été présenté par M. Hubert, Conseiller à la Cour des comptes, et a fait l'objet d'un échange de vues en commission.

II. PROCÉDURE

En date du 20 octobre 2025, la Commission a décidé de procéder à l'audition de représentants habilités de la Cour des comptes conjointement avec la Commission de l'enfance, de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, des maisons de justice, de la santé, des droits des femmes et de l'égalité des chances du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Commission a procédé à l'audition de M. Hubert, Conseiller à la Cour des comptes, le 18 novembre 2025.

Ont participé aux travaux : Mme Bluge, M. Chintinne, Mme Desalle (Rapporteuse), M. Dupont, Mme Durenne (Art. 47. 4), MM. Fontaine (Président), Gardier, Mmes Lazon (Art. 47.3), Pécriaux, Roberty.

Ont assisté aux travaux : Mmes Fafchamps, Jacquemin, Linard, Morreale (Art. 47.4), Thoron. Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite enfance.

III. AUDITIONS

Le 18 novembre 2025, la Commission du tourisme et du patrimoine s'est réunie afin de procéder à l'audition de M. Hubert, Conseiller à la Cour des comptes, sur le Rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) – Capacité d'accueil de la petite enfance en Région wallonne

En application de la décision du Bureau du 13 juillet 2017, le rapport d'audition établi par une commission

ou un comité renvoie vers le contenu du ou des comptes rendus intégraux de l'audition ou des auditions concernées.

Le compte rendu de cette audition est consultable via le lien suivant : <https://parlwal.be/4cEFqzy>, pp. 1 à 21.

IV. RAPPORT

A l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,
C. DESALLE

Le Président,
E. FONTAINE